

**ÉPOUX OU PÈRE**

Prénoms *Julien, Roufi, Jean-Nicolas*  
Nom *AZOUZI*

(première partie  
seconde partie  
(1))

Né le *03 juillet 1985*  
à *17 heures 10 minutes*  
à *CHAMPIGNY-SUR-MARNE*  
de (2) *PICKRE, Emile Val-de-Marne*  
et de (2) *ISabelle, Patricia MALBERTI*

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *779*  
le (3) *21 NOV. 2013*

**MENTIONS MARGINALES (4)**

**MARIAGE** célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

**MENTIONS MARGINALES (4)**

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>ème</sup> partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

**ÉPOUSE OU MÈRE**

Prénoms *Yasmine*  
Nom *AZOUZI*

(première partie  
seconde partie  
(1))

Né le *10 Juillet 1987*  
à *18 h*  
à *Chenoue (Côte-d'Or)*  
de (2) *Rabah AZOUZI*  
et de (2) *Fatima LOUBBI*.

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° *653*  
le (3) *10 DEC. 2013*

**MENTIONS MARGINALES (4)**

à

Le

L'officier de l'état civil  
Sceau

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

## ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé le .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

### MENTIONS MARGINALES (1)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédée le .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

### MENTIONS MARGINALES (1)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3067  
le 18 Novembre 2013

à 02 heures 54  
est né(e) (2) Isa, Fatima

AZOUALAI

(1<sup>re</sup> partie .....

2<sup>re</sup> partie .....

du sexe féminin, à Crétel (Val-de-Marne).  
(3)

reconnu(e) (4) à la naissance par  
le père.

Délivré conforme aux registres le 18 NOV. 2013

L'officier de l'état civil

Sceau

### MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n° .....

Décédé(e) le .....  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

### MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

2<sup>e</sup>  
ENFANT<sup>(1)</sup>

Extrait de l'acte de naissance n° 585  
le 18 février 2018

à 14 heures 19

est né(e)<sup>(2)</sup>

Amna, Maria AZOULAI

[1<sup>re</sup> partie]

2<sup>de</sup> partie

du sexe

féminin à ORTEIL  
(Val de Marne)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres le



MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures

est né(e)<sup>(2)</sup>

[1<sup>re</sup> partie]

2<sup>de</sup> partie

du sexe

, à

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.